

ARRÊTÉ

Services Techniques

ARRETE N°A2025_068

Journée aux enfants
Rue de la République (section
route de Neufchâtel - rue de la
Haie)
Le 17 mai 2025 de 6h30 à 20h

Hôtel de ville
31 Place de la Libération
76230 Bois Guillaume
Tél : 02.35.12.24.40
contact@ville-bois-guillaume.fr

DECISION ET SIGNATURE
Commune de Bois-Guillaume

Le Maire de la commune de Bois-Guillaume

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213.1 et suivants,
- Le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et suivants, R.321-1 à R.321-12, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7.
- Le Code de la Route, et notamment son article R.417-9
- L'organisation de la journée rue aux enfants rue de la Haie à Bois-Guillaume.

Considérant

Qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des participants à la journée « rue aux enfants » qui se déroulera rue de la République (section route de Neufchâtel – rue de la Haie) 76230 à Bois-Guillaume.

ARRETE

Article 1 :

Le samedi 17 mai 2025 de 6h30 à 20h00 :

- La **CIRCULATION** de tous cycles et véhicules sera interdite pendant la durée indiquée, rue de la République (section route de Neufchâtel – rue de la Haie)
Une déviation sera mise en place par les services techniques de la ville, par la rue de la Haie, et la route de Neufchâtel

- Le **STATIONNEMENT** de tous cycles et véhicules sera interdit

Article 2 :

Les bus du réseau **ASTUCE** ne pourront pas emprunter la voie, Une modification des trajets sera mise en place par les services de la Métropole.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire par les services techniques de la ville.

Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 :

**M. le Directeur Général des Services de la Ville de BOIS-GUILLAUME,
M. le Directeur des Services Techniques,
M. le Contrôleur Général de la Sécurité Publique,
M. le Chef du Service de la Police Municipale de BOIS-GUILLAUME,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de
l'exécution du présent arrêté.**

Dont une ampliation sera transmise au Pôle de Proximité Plateaux-Robec de la Métropole Rouen Normandie pour diffusion aux divers services concernés.

Fait à Bois-Guillaume, le 20 mars 2025

le Maire,



Théo PEREZ